



Direction de la Communication

Prestations de services en application du code de la commande publique

**Plateforme de création de contenus audiovisuels pour
l'Agence Campus France**

La consultation est lancée selon une procédure adaptée, conformément à l'article L. 2123-1 du Code de la commande publique.

Accord-cadre passé en vertu des articles R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-7 à R. 2162-12 et R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Marché n° 2026_09

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Table des matières

1. Objet du marché.....	3
2. Les missions de Campus France	3
3. Chiffres clés	4
4. Contexte	4
5. Objectifs.....	5
6. Prestations attendues	5
6.2 Exigences et spécificité techniques	5
6.3 Formats et charte graphique.....	6
6.4 Sous-titrage et transcription automatique.....	7
6.5 Analyse et reporting	7
6.6 Gestion des utilisateurs	7
7. Propriété intellectuelle et droits d'exploitation.....	7
8. Type de contenus	8
9. Accompagnement, formation et assistance.....	8
10. Sécurité et hébergement des données	8

1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture d'une plateforme de création de contenus audiovisuels destinée à Campus France et au réseau des Espaces Campus France à l'international. Cette plateforme devra permettre le montage simplifié, l'adaptation des formats et l'homogénéisation des contenus, dans le respect des chartes graphiques de Campus France et des Espaces Campus France. La solution attendue devra répondre aux exigences techniques, fonctionnelles, ergonomiques, de sécurité et d'accompagnement définies dans le présent document. Le marché est conclu pour une durée de quatre (4) ans.

2. Les missions de Campus France

Campus France est un établissement public chargé de la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger et de l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers en France. Il encourage la mobilité internationale, gère des programmes de bourses et anime le réseau des alumni.

Campus France exerce ses missions selon les orientations définies conjointement par ses deux ministères de tutelle, le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) et le Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Espace (MESRE).

Campus France est un Etablissement public industriel et commercial (EPIC) créé par la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de la France, qui définit ses missions comme suit :

- La valorisation et la promotion à l'étranger du système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français, y compris par le suivi régulier des ressortissants étrangers ayant accompli tout ou partie de leur cursus dans le système français d'enseignement ou le réseau d'enseignement français à l'étranger ;
- L'accueil des étudiants et chercheurs étrangers, y compris l'aide à la délivrance des visas et l'hébergement, en appui aux universités, aux écoles et aux autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi qu'aux collectivités territoriales ;
- La gestion de bourses, de stages et d'autres programmes de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs ;
- La promotion et le développement de l'enseignement supérieur dispensé au moyen des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le décret n°2011-2048 complète les dispositions de la loi en précisant certaines missions de l'EPIC :

- Fournir des prestations aux bénéficiaires de programmes de mobilité internationale de l'Etat ou de ses partenaires ;
- Assurer, dans son domaine de compétences, l'organisation logistique de séminaires, colloques et conférences et des actions de formation ;
- Animer un forum Campus France avec les établissements d'enseignement supérieur français chargé d'émettre des recommandations au conseil d'administration de l'établissement public sur les questions de promotion à l'international de l'enseignement supérieur français ;
- Coordonner et aider à élaborer la réponse française aux appels d'offres internationaux dans le domaine de la promotion de l'enseignement supérieur.

- Contribuer à la définition des orientations des Espaces Campus France dans les postes diplomatiques, afin d'assurer la meilleure articulation entre les besoins exprimés par les postes diplomatiques et ceux des établissements d'enseignement supérieur français.

3. Chiffres clés

Pour s'acquitter de l'ensemble de ses missions, Campus France dispose d'un fort ancrage national et international :

- 220 personnes réparties en France à Paris et dans les 5 délégations régionales à Lyon, à Marseille, à Montpellier, à Strasbourg et à Toulouse ;
- L'agence s'appuie sur le réseau des 327 espaces Campus France implantés dans 139 pays au sein des ambassades de France ;
- Près de 400 établissements français et organismes de recherche réunis au sein du Forum Campus France.
- 24 000 mobilités gérées
- 90 sites internet en 35 langues, près de 20 millions de visites annuelles;
- 650 000 membres du réseau France Alumni
- Près de 4 millions d'abonnés sur ses réseaux sociaux

4. Contexte

Campus France est une agence d'attractivité : la promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche français à l'international constitue une de ses missions essentielles. Dans une communication internationale, qui doit tenir compte de cibles multiculturelles, les contenus audiovisuels occupent une place croissante et stratégique pour valoriser les missions, les actions et l'offre de formation française. Diffusés sur l'ensemble des canaux numériques de Campus France, site internet et réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook, Instagram, YouTube, TikTok, Bluesky), ces contenus sont devenus des leviers incontournables pour toucher efficacement les publics étudiants et chercheurs étrangers, tout en répondant aux attentes des partenaires institutionnels.

Dans ce cadre, la mise à disposition d'une plateforme de création de contenus audiovisuels constitue un enjeu stratégique pour Campus France.

Campus France souhaite aujourd'hui renforcer et faciliter la production de contenus audiovisuels, en s'appuyant sur une plateforme en ligne centralisée, simple d'utilisation et collaborative. Cette solution devra permettre la création de contenus dynamiques, homogènes et adaptés à une grande diversité de formats et de publics, tout en garantissant le respect de la charte graphique et de l'identité visuelle de Campus France. Elle doit permettre d'optimiser la production et de répondre aux besoins spécifiques des différents publics cibles, en France comme à l'étranger.

Cette plateforme répondra aux besoins de création de contenus de l'agence Campus France. Via une coordination assurée par Campus France, la plateforme devra également pouvoir être utilisée par les Espaces Campus France dans le monde, qui dépendent des ambassades de France à l'étranger mais s'appuient sur les services de l'agence en France pour renforcer leurs capacités de communication.

Répartis dans 134 pays, ces 270 Espaces Campus France assurent des missions essentielles d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des étudiants et chercheurs internationaux désireux de poursuivre des études en France, de promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche français (diffusion de campagnes de communication et production de contenus numériques) ainsi que

de l'animation de communautés (alumni, établissements d'enseignement supérieur, partenaires institutionnels).

5. Objectifs

- Renforcer l'impact des communications de Campus France, en particulier sur les réseaux sociaux et les plateformes vidéos comme Youtube, en produisant simplement des contenus vidéos de qualité
- Faciliter la création de contenus vidéo pour des utilisateurs non experts, grâce à une plateforme ergonomique intuitive et rapide à prendre en main.
- Harmoniser les vidéos autour de l'identité visuelle de Campus France, via des modèles et habillages conformes à la charte graphique.
- Assurer la déclinaison multi-formats pour une diffusion optimisée sur l'ensemble des supports digitaux.
- Produire des vidéos claires, attractives, cohérentes et adaptées aux différents publics.
- Garantir un niveau de qualité audiovisuelle constant, quel que soit le format ou la plateforme.

6. Prestations attendues

6.2 Exigences et spécificité techniques

Le titulaire du marché met à disposition une plateforme en ligne de création audiovisuelle, disponible a minima en français et en anglais. La solution devra être accessible via un navigateur web, sans installation préalable, et compatible avec les principaux navigateurs (Google Chrome, Firefox, Microsoft Edge, Safari ou équivalents).

La licence proposée devra inclure la possibilité d'un usage simultané par lot de cent (100) comptes utilisateurs actifs, sans surcoût ni limitation de fonctionnalités.

La plateforme devra permettre la production autonome de vidéos à partir de zéro, ainsi que leur déclinaison en différents formats adaptés aux usages numériques. La plateforme doit offrir, *a minima*, les fonctionnalités suivantes :

Importation et gestion des médias

- Importation et exportation de fichiers (rushes vidéo, fichiers audio, images, animations), y compris les fichiers en haute définition (HD) et en définition standard (SD), selon les besoins de diffusion.

Outils de montage d'enregistrement

- Découpage et montage de séquences audiovisuels (début, fin et insertion au sein d'un rush) ;
- Enregistrement de l'écran, avec ou sans voix off ;
- Enregistrement vidéo via la caméra d'un smartphone ou d'un ordinateur ;

- Possibilité d'inviter un intervenant à distance afin d'enregistrer une réponse vidéo à une question ou une intervention.

Habillage graphique et sonore

- Intégration dynamique de textes (titres, sous-titres, incrustations) ;
- Ajout de logos et d'éléments graphiques ;
- Ajout d'animations permettant de dynamiser les contenus ;
- Ajout, personnalisation et gestion de pistes musicales.

Fonctionnalités avancées

- Intégration de fonctionnalités reposant sur l'intelligence artificielle pour faciliter et optimiser la création de contenus (montage, adaptation de formats, suggestions, automatisations, etc.) ;
- Possibilité de travailler en collaboration sur les projets vidéo.
- Une étape de contrôle qualité des contenus serait souhaitable afin de faciliter le travail de validation et de favoriser la montée en compétences des utilisateurs.

Diffusion et partage

- L'hébergement et le partage des contenus directement depuis la plateforme est souhaitable ;
- Intégration directe sur le web ou sur Youtube.

Accès mobile (souhaitable)

- Mise à disposition d'une application mobile (iOS et/ou Android) est souhaitable.

Cette liste n'est pas exhaustive. L'accès à une bibliothèque d'images, vidéos et sons serait un plus

6.3 Formats et charte graphique

Chaque contenu doit être conçu dans trois formats principaux :

- Paysage,
- Carré,
- Portrait,

Afin d'assurer une diffusion optimale sur l'ensemble des plateformes. L'outil proposé doit donc permettre la création initiale dans l'un de ces formats et la déclinaison automatique vers les autres formats, sans perte de qualité ni altération de la mise en page.

La plateforme devra également permettre l'export automatique des livrables dans les formats vidéo standards du marché, notamment MP4 et MOV, compatibles avec les principaux canaux de diffusion numériques et réseaux sociaux, sans nécessiter de conversion externe.

L'outil doit permettre le paramétrage d'une ou plusieurs chartes graphiques, fidèles aux couleurs principales de l'agence, au logo et aux typographies.

6.4 Sous-titrage et transcription automatique

L'outil devra intégrer une fonctionnalité avancée de sous-titrage automatique, permettant de :

- Générer automatiquement des sous-titres dans plusieurs langues, afin de faciliter la diffusion internationale des contenus.
- Créer des transcriptions complètes du contenu vidéo.
- Modifier manuellement les sous-titres (texte, time codes) si nécessaire.
- Intégrer des outils d'IA pour la simplification du sous-titrage
- Permettre une validation ou modération par un tiers
- L'intégration d'une voix-off automatique serait un plus.

6.5 Analyse et reporting

L'outil devra permettre :

- La consultation des statistiques de visionnage des vidéos hébergées sur la plateforme, accessibles par les utilisateurs selon leurs droits.
- La récupération et l'exploitation des données globales par les administrateurs sur l'ensemble des comptes, incluant notamment :
 - Le nombre de vidéos créées par utilisateur ou par compte.
 - Le nombre total de vues par mois, année ou sur une période spécifique.
- La possibilité d'exporter les données statistiques pour un suivi et une analyse détaillés.

6.6 Gestion des utilisateurs

Il est essentiel de mettre en place un processus de validation interne permettant de contrôler et valider les contenus créés par les différents utilisateurs avant leur publication ou diffusion. Deux types d'utilisateurs avec des droits différents sur la plateforme sont attendus :

- Un profil utilisateur: a la possibilité d'aller sur la plateforme et de produire des contenus.
- Un profil validateur (compte principal) : en plus des fonctionnalités utilisateurs, il valide tous les contenus du profil utilisateur. Il paramètre également les éléments visibles pour les profils utilisateurs, principalement les templates et modèles mis à disposition.

La plateforme doit permettre l'accès à un tableau de bord personnalisé en fonction de son profil utilisateur.

7. Propriété intellectuelle et droits d'exploitation

Le titulaire du marché garantit à Campus France une cession complète des droits d'utilisation, de reproduction, de modification, de diffusion et d'exploitation, sans limitation de durée, de territoire ni de support, sur l'ensemble des contenus créés au moyen de la plateforme.

Cette cession inclut notamment :

- les vidéos produites,
- les éléments graphiques,
- les musiques,

- les images,
- les animations, ainsi que tout contenu issu de bibliothèques ou banques de médias tierces intégrées à la plateforme.

Le titulaire s'engage à ce que l'ensemble des ressources proposées via la plateforme permette un usage institutionnel et promotionnel mondial, y compris sur supports numériques, audiovisuels, print et réseaux sociaux, sans redevance supplémentaire ni restriction ultérieure.

8. Type de contenus

La plateforme doit permettre la réalisation des types de contenus suivants (liste non-exhaustive) :

- Prise de parole ou message de la directrice générale
- Récapitulatif ou best-of d'événements institutionnels ou étudiants
- Interview à des experts/partenaires
- Témoignage d'établissements d'enseignement supérieur
- Témoignage d'étudiants/boursiers/alumni
- Portrait salariés
- Chiffres clés
- Data (études/dossiers/notes/focus)
- Procédures étudiantes - tutoriaux (Plateforme Études en France, visa, titres de séjour)
- Salons institutionnels et étudiants

9. Accompagnement, formation et assistance

Un support technique dédié devra être proposé, avec des délais de réponse définis et une prise en charge rapide des incidents et demandes d'assistance. Il est attendu également que le prestataire organise des séances de formation (en ligne ou en présentiel) au démarrage du contrat et tout au long de l'année, pour toutes les catégories d'utilisateurs.

10. Sécurité et hébergement des données

Hébergement des données conforme RGPD, serveurs situés dans l'Union européenne ou équivalent garantissant un niveau de protection adéquat.